



TYCHE

Beiträge zur Alten Geschichte Papyrologie und Epigraphik

Herausgegeben von

Gerhard Dobesch, Hermann Harrauer
Peter Siewert und Ekkehard Weber

Band 17, 2002

2002

H O L Z H A C H S E N



**Beiträge zur Alten Geschichte,
Papyrologie und Epigraphik**

TYCHE

**Beiträge zur Alten Geschichte,
Papyrologie und Epigraphik**

Band 17

2002



H O L Z H A U S E N

Herausgegeben von:

Gerhard Dobesch, Hermann Harrauer, Peter Siewert und Ekkehard Weber

Gemeinsam mit:

Wolfgang Hameter, Bernhard Palme und Hans Taeuber

Unter Beteiligung von:

Reinhold Bichler, Herbert Graßl, Sigrid Jalkotzy und Ingomar Weiler

Redaktion:

Franziska Beutler, Sandra Hodeček, Bettina Leiminger, Georg Rehrenböck
und Patrick Sängler

Zuschriften und Manuskripte erbeten an:

Redaktion TYCHE, c/o Institut für Alte Geschichte, Universität Wien, Dr. Karl Lueger-Ring 1,
A-1010 Wien. Eingesandte Manuskripte können nicht zurückgeschickt werden.
Bei der Redaktion einlangende wissenschaftliche Werke werden angezeigt.

Auslieferung:

Holzhausen Verlag GmbH, Kaiserstraße 84/1/4, A-1070 Wien
maggoschitz@holzhausen.at
Gedruckt auf holz- und säurefreiem Papier.

Umschlag: IG II² 2127 (Ausschnitt) mit freundlicher Genehmigung des Epigraphischen Museums in
Athen, Inv.-Nr. 8490, und P.Vindob. Barbara 8.

© 2003 by Holzhausen Verlag GmbH, Wien

Bibliografische Information Der Deutschen Bibliothek

Die Deutsche Bibliothek verzeichnet diese Publikation in der
Deutschen Nationalbibliografie; detaillierte bibliografische Daten sind
im Internet über <http://dnb.ddb.de> abrufbar

Eigentümer und Verleger: Holzhausen Verlag GmbH, Kaiserstraße 84/1/4, A-1070 Wien. Herausgeber:
Gerhard Dobesch, Hermann Harrauer, Peter Siewert und Ekkehard Weber,
c/o Institut für Alte Geschichte, Universität Wien, Dr. Karl Lueger-Ring 1, A-1010 Wien.
e-mail: hans.taeuber@univie.ac.at oder Bernhard.Palme@onb.ac.at
Hersteller: Holzhausen Druck & Medien GmbH, Holzhausenplatz 1, A-1140 Wien.
Verlagsort: Wien. — Herstellungsort: Wien. — Printed in Austria.

ISBN 3-900518-03-3

Alle Rechte vorbehalten.

I N H A L T S V E R Z E I C H N I S

Petra A m a n n (Wien): Das konstantinische „Reskript von Hispellum“ (CIL XI 5265) und seine Aussagekraft für die etrusko-umbrischen Beziehungen (Tafel 1–3)	1
Roger S. B a g n a l l (New York), Klaas A. W o r p (Amsterdam): The Receipt for Wheat from Abusir	29
Michel C h r i s t o l (Paris), Thomas D r e w - B e a r (Lyon): Le <i>*tutor cessionarius</i> de Tralles	31
Gerhard D o b e s c h (Wien): Caesars Urteil über Ciceros Bedeutung — Gedanken zu Cic. <i>Brut.</i> 253 und Plin. <i>n. h.</i> 7, 117	39
Gerhard D o b e s c h (Wien): Noch einmal der Tod des Kaisers Claudius in der <i>Apokolokyntosis</i>	63
R. Malcolm E r r i n g t o n (Marburg): A Note on the Augustal Prefect of Egypt	69
Hans F ö r s t e r (Wien): „Ich habe gehört: Du bist betrübt“ — Ein Text aus dem Schenute-Archiv (P.Vindob. K 4716) (Tafel 4)	79
Nikolaos G o n i s (Oxford): Studies on the Aristocracy of Late Antique Oxyrhynchus (Tafel 5)	85
Hermann H a r r a u e r , Federico M o r e l l i (Wien): Eine bisher unerkannte mathematische Aufgabe (Tafel 6)	99
Elisabeth K o s m e t a t o u (Leuven): Remarks on a Delphic Ptolemaic Dynastic Group Monument	103
Barnabás L ő r i n c z (Budapest): <i>Amici</i> in Pannonien	113
Fritz M i t t h o f (Wien): Munatidius Merula, ritterlicher Procurator und stellvertretender Dioiket der Provinz Ägypten im Jahre 201 n. Chr.? (Tafel 6–7)	121
Marjeta Š a š e l K o s (Ljubljana): The Festival of Carna at Emona (Tafel 8)	129
Marjeta Š a š e l K o s (Ljubljana): The Noarus River in Strabo's <i>Geography</i>	145
Paul S c h u b e r t (Neuchâtel): P.Gen. II 99 et les archives d'Eutychidès fils de Sarapion	155
Giacomo S c i b o n a (Messina): Due note a I.G XIV 352	159
Alexander S i m a (Heidelberg): Plinius <i>nat. hist.</i> XII 63 und das Steuerwesen im antiken Ḥaḍramawt	165
Gábor S z l á v i k (Budapest): Althistorische Forschungen in Ungarn von der zweiten Hälfte des Jahres 2000 bis Ende 2001	175
Dieter W e b e r (Göttingen): Eine spätsassanidische Rechtsurkunde aus Ägypten	185
Franz W i n t e r (Wien): Die dokumentarischen Papyri Ägyptens und die Septuaginta: Studien zu 2Kön	193
Franziska B e u t l e r , Martina P e s d i t s c h e k , Ekkehard W e b e r (Wien): <i>Annona epigraphica Austriaca 2001–2002: Text</i>	205

Index	231
Konkordanzen	235
Bemerkungen zu Papyri XV (Korr. Tyche 397–489)	241
Buchbesprechungen	263
Ernst B a l t r u s c h, <i>Sparta. Geschichte, Gesellschaft, Kultur</i> (Beck'sche Reihe 2083), München 1998 (P. Siewert: 263) — Walter B u r k e r t, <i>Kulte des Altertums. Biologische Grundlagen der Religion</i> , München 1998 (P. Siewert: 263) — Claude E i l e r s, <i>Roman Patrons of Greek cities</i> , Oxford 2002 (K. Harter-Uibopuu: 267) — Günter G r i m m, <i>Alexandria. Die erste Königsstadt der hellenistischen Welt. Bilder aus der Nilmetropole von Alexandrien dem Großen bis Kleopatra VII</i> (Sonderhefte der Antiken Welt — Zaberns Bildbände zur Archäologie), Mainz am Rhein 1998 (G. Dobesch: 268) — Christoph H o r n, <i>Antike Lebenskunst. Glück und Moral von Sokrates bis zu den Neuplatonikern</i> (Beck'sche Reihe 1271), München 1998 (P. Siewert: 270) — Georges K i o u r t z i a n, <i>Recueils des inscriptions grecques chrétiennes des Cyclades de la fin du III^e au VII^e siècle après J.-C.</i> Paris 2000 (Travaux et Mémoires du Centre de Recherche d'Histoire et Civilisation de Byzance. Collège de France. Monographies 12) (H. Harrauer: 273) — Stephan L ü c k e, <i>Syngeneia. Epigraphisch-historische Studien zu einem Phänomen der antiken griechischen Diplomatie</i> (Frankfurter Althistorische Beiträge 5), Frankfurt am Main 2000 (S. B. Zoumbaki: 274) — Dorothee R e n n e r - V o l b a c h, <i>Die sogenannten koptischen Textilien im Museum Andreasstift der Stadt Worms. Bestandskatalog</i> , Wiesbaden 2002 (H. Froschauer: 277) — Ulrich S i n n, <i>Sport in der Antike. Wettkampf, Spiel und Erziehung in der Antike</i> (Nachrichten aus dem Martin-von-Wagner-Museum, Bd. 1), Würzburg 1996 (P. Siewert: 278) — Heike N i q u e t, <i>Monumenta virtutum titulique. Senatorische Selbstdarstellung im spätantiken Rom im Spiegel der epigraphischen Denkmäler</i> (HABES 34), Stuttgart 2000 (E. Weber: 278)	
Index (H. Förster: koptisch; B. Leiminger: griechisch und lateinisch)	281
Eingelange Bücher	285
Richtlinien für die Abfassung der Manuskripte	289
Tafeln 1–8	

MICHEL CHRISTOL, THOMAS DREW-BEAR

Le **tutor cessionarius* de Tralles

Au cours de son grand voyage en Orient, le Révérend R. Pococke¹ releva à Güzelhisar (Aydm) une inscription grecque reprise à sa suite par A. Boeckh² et puis par H. Dessau³, avant d'être recopiée en dernier lieu par F. B. Poljakov⁴. Il s'agit de l'épithaphe d'Aurelius Onesimos, soldat de la première légion des Illyriens, dont on présente le texte ainsi:

- 1 Αὐρ. Ὀνήσιμος στρατιώτης
- 2 λ[εγιῶν]ος πρώτης Ἰλλυρικιαν[ῆς]
- 3 καὶ τούτῳρ κεσσιωνάριος
- 4 Αὐρ. Ἰ... λῖνος Κοίντου
- 5 τῶ ἰδίῳ ἀδελφῶ Ὀνησίμῳ ἀνέσ⁵-
- 6 στησα μνήμης χάριν στήλην
- 7 λευκόλιθον

Aucun progrès significatif n'a été enregistré d'une édition à l'autre. Comme la pierre semble irrémédiablement perdue, le texte du document repose sur la copie de Pococke, qui a été reproduite avec une transcription en minuscules par Boeckh et puis par Poljakov, alors que Dessau donne seulement la transcription. Il faut donc revenir à la copie originale si l'on veut progresser dans l'établissement du texte et dans sa compréhension. Voici la copie de Pococke:

¹ R. Pococke, *Inscriptionum antiquarum graecarum et latinarum liber*, Londres 1752, p. 17 Section IX n° 3, copie en majuscules sans transcription (le site est identifié à Magnésie du Méandre).

² CIG II, p. 591, n° 2941, où Güzelhisar est correctement identifié comme le site de Tralles: voir pour l'histoire de l'identification J. A. Cramer, *A Geographical and Historical Description of Asia Minor I*, Oxford 1832, 466.

³ ILS 8875.

⁴ F. B. Poljakov, *Die Inschriften von Tralleis und Nysa I: Die Inschriften von Tralleis*, Bonn 1989, p. 169 n° 189.

⁵ „*Duplex σ vocis ἀνέστησα etsi defendi potest, tamen suspectum videtur*“ écrivait Boeckh. „*Before stops internally, especially before τ, κ and χ, there was a strong tendency for σ to be geminated*“ selon L. Threatte, *The Grammar of Attic Inscriptions I: Phonology*, Berlin, New York 1980, 510, avec la longue liste d'exemples aux pp. 527–529. On n'exclua pas comme cause ici la division de lignes.

ΑΤΡΟΝΗΣΙΜΟΣ ΣΤΡΑΤΙΩΤΗΣ
 ΛΙΩΡΓΟΣ ΠΡΩΣΤΗΣ ΙΛΛΥΡΙΚΙΑΝ
 ΑΙΟΥΤΤΩΡΧΕΣ ΣΙΩΝΑΡΙΟΣ
 ΑΤΡΡ . ΤΜΤΛΙΝΟΣ ΚΟΥ ΤΟΥ ΒΕΙΑΡΙΣ
 ΤΩΙΝΩ ΑΔΕΛΦΩΝ ΗΣΙΜΩΑΝΕΣ
 ΣΤΗΣ ΑΜΝΗΜΗΣ ΧΑΡΙΝ . ΣΤΗΛΗΝ
 ΛΕΥΚΟΛΙΘΟΝ

La première ligne fut certainement bien lue, mais il en va différemment pour la ligne 2, qui présente des difficultés. Or dès l'édition de Boeckh le principal problème que posait la lecture au début de cette ligne avait été résolu; car ce savant rétablissait le texte: λ[εγῶν]ος πρώτης Ἰλ[λ]υρικῶν[ης], et ses solutions ont été acceptées unanimement. On estime que Pococke a omis de copier deux lettres dans la première partie de la ligne (sans doute par saut du même au même), mais il semble aisé, par le sens, de reconstituer le texte d'origine. Ainsi doit-on lire à travers la suite de lettres ΛΙΩΡΓΟΣ le mot ΛΕΓΙΩΝΟΣ, c'est-à-dire λ(εγ)ῶ(ν)ος. L'initiale est identique et la partie finale aussi, à condition de corriger ΠΓ, qui fournissent deux hastes verticales, en Ν.

De même, il faut corriger la lecture dans la seconde partie de cette ligne. Mais il est malaisé de proposer autre chose que πρῶ(σ)της Ἰλ(λ)υρικῶν(). On peut aisément par la correction de Α en Λ retrouver le nom de la légion. La seule lettre à éliminer est le Σ qui vient parasiter la gravure du mot πρώτης. La légion dont il s'agit est la *Ia Illyricorum*, qui fut vraisemblablement créée par Aurélien⁶. Si l'on suit l'interprétation récente d'une inscription d'El Azraq aux limites de la province d'Arabie, où la légion intervient avec la *Illa Cyrenaica* et quatre légions de Mésie au départ d'une voie dans le désert arabe à travers le wadi Sirhan vers le golfe persique⁷, cette unité, appelée ici *I III*(), participait alors au „nettoyage“ des provinces orientales au lendemain de la première guerre victorieuse d'Aurélien contre Palmyre en 272. C'est un peu plus tard qu'elle fut établie à Palmyre⁸, comme on le sait avec certitude d'après une

⁶ C'est l'interprétation traditionnelle depuis E. Ritterling, *Zum römischen Heerwesen des ausgehenden dritten Jahrhunderts. Festschrift zu Otto Hirschfelds sechzigstem Geburtstage*, Berlin 1903, 347; Id., *legio*, RE 12 (1925) 1346 et 1406 (c'est à tort que Poljakov attribue cet article de la RE à W. Kubitschek). Voir par exemple H. M. D. Parker, *The Legions of Diocletian and Constantine*, JRS 23 (1933) 176. D'un avis différent, E. C. Nischer, *The Army Reforms of Diocletian and Constantine and their Modification up to the time of the Notitia Dignitatum*, JRS 13 (1923) 3 et 9.

⁷ Ce document a fait l'objet d'une abondante bibliographie jusqu'à Th. Bauzou, *La praetensio de Bostra à Dumata (El-Jawf)*, Syria 73 (1996) 23–35, d'où AE 1996, 1623. Voir maintenant M. Christol et M. Lenoir, *Qasr el-Azraq et la reconquête de l'Orient par Aurélien*, Syria 78 (2001) 1–17.

⁸ Cette indication est donnée par la *Notitia Dignitatum Or.* 32, 30. La date de son installation est incertaine, mais on estime que l'inscription de l'époque tétrarchique mentionnant la fondation du camp (CIL III 133 = 6661) la concerne: Ritterling, *legio* (v. n. 6), 1406; D. van Berchem, *L'armée de Dioclétien et la réforme constantinienne*, Paris 1952,

source littéraire associée à la *IIIa Gallica* comme garnison de la province de Syrie-Phénicie⁹.

Boeckh estimait assurée la solution qu'il proposait. Dessau et Poljakov l'ont suivi. Mais tous écrivaient Ἰλλυρικιαυ[ῆς]: ils supposaient donc l'existence d'une lacune en cet endroit, ou bien une copie incomplète de la part de Pococke. Ainsi Dessau se fondait-il sur cette restitution du nom de la légion dans l'inscription de Tralles, et sur une dédicace à Coptos¹⁰ qui émane de la légion α' Ἰλλυρικῆς, pour enregistrer cette unité dans son index sous le nom de *I Illyriciana*¹¹, bien que dans son commentaire des deux textes il l'ait appelée constamment *legio prima Illyricorum*, en se fiant à l'indication de la *Notitia Dignitatum*.

Toutefois on peut se demander si, à la fin de la ligne, on doit admettre l'existence d'une lacune ou l'oubli de quelques lettres par Pococke. Les autres lignes s'achèvent avec une fin de mot ou avec la coupure syllabique d'un mot. *A priori* rien n'incite à restituer des lettres supplémentaires, car la copie de Pococke indique que le texte était complet à droite. On peut donc estimer que sur ce point sa copie est fidèle et que le nom de la légion a simplement été abrégé. La solution de Dessau ne s'impose nullement: πρώτης Ἰλλυρικιαυ[ῆς | κ]αὶ; et, comme on le verra plus loin, celle de Poljakov: πρώτης Ἰλλυρικιαυ[ῆς κ]αὶ, est à proscrire sans hésitation.

Pour notre part nous développerons Ἰλλυρικιαυ(ῶν), c'est-à-dire une forme correspondant à *Illyricianorum*, substitut d'*Illyricorum*¹². On connaît par la *Notitia Dignitatum* aussi les unités d'*equites Illyriciani*, et par la table de Brigetio en 311 ap. J.-C. les *legionarii milites (et) equites in vexillationibus constituti Inlyriciani*¹³. Ainsi la nouvelle légion, comme d'autres troupes du Bas Empire, a-t-elle reçu un nom géographique, correspondant aux provinces de stationnement normal (cf. les *Germani-*

15f.; en dernier lieu M. Reddé, *Dioclétien et les fortifications tardives. Quelques considérations de méthode*, Ant. Tard. 3 (1995) 117–119.

⁹ C'est pour cette raison qu'elles furent un peu plus tard liées quand elles envoyèrent des détachements en expédition: ILS 8882; AE 1900, 29; Ritterling, *Heerwesen* (v. n. 6), 347, n. 3; Id., *legio* (v. n. 6), 1406. Voir van Berchem, *L'armée* (v. n. 8). 22; D. Hoffmann, *Das spätromische Bewegungsheer*, Epigr. Stud. 7 (1970) I 231, II 91.

¹⁰ ILS 8882; A. Bernand, *Les portes du désert*, Paris 1984, 252–254 n° 91, document daté du 9 juin 316 d'après l'ère séleucide. Sur l'interprétation de ce texte (Bull. épigr. [1988] 969) voir M. Christol et Th. Drew-Bear, *Inscriptions militaires d'Aulutrene et d'Apamée de Phrygie*, Actes du colloque Hiérarchie — Rangordnung de l'armée romaine sous le Haut-Empire, Lyon 15–18 septembre 1994, éd. Y. Le Bohec, Paris 1995, 59f.

¹¹ ILS III.1 (1914) 446: „*I Illyriciana* (πρώτη Ἰλλυρικιαυ[ῆς]) 8875, α' Ἰλλυρικῆ 8882”. Hoffmann, *Bewegungsheer* (v. n. 9), II 274, l'enregistre dans son index sous le nom de *I Illyrica (Illyriciana, Illyricorum)*, ce qu'il répète dans I 231, n'excluant aucune des formes qui apparaissaient dans les documents connus, qu'elles soient réellement attestées ou le fruit de restitutions modernes. Mais dans II 91, n. 225, où il évoque le dispositif le plus tardif, Hoffmann suit la *Notitia Dignitatum* et adopte la dénomination *I Illyricorum*.

¹² La légion est appelée constamment „*Ia Illyricorum*” par Ritterling, *legio* (v. n. 6), 1326 (partie historique), 1365 (tableau récapitulatif), 1406 (partie analytique).

¹³ AE 1937, 232. Sur ces unités voir van Berchem, *L'armée* (v. n. 8), 25 et 81.

ciani)¹⁴ ou à la zone dans laquelle se trouvaient rassemblés les soldats qui la constituèrent à l'origine.

Par ailleurs cette inscription de Tralles nous fournit un des premiers témoignages sur l'histoire de la légion, comparable à celui livré par l'inscription d'El Azraq mentionnée ci-dessus. Le gentilice du soldat, Aurelius, renvoie au III^e siècle, ici la période qui commence avec le règne d'Aurélien et l'organisation de l'unité, ou tout au plus au début du IV^e siècle. Déjà Ritterling¹⁵ (ci-dessus n. 12) proposait la fin du III^e siècle. Il y aurait même quelque chance pour que ce document se place avant l'inscription du camp de Palmyre (ci-dessus n. 8), qui date de la fin de la période tétrarchique.

A la ligne 3, Boeckh a proposé de fortes corrections au texte de Pococke: <κ>αὶ <τ>ούτωρ κεσσιωνάριος. Examinons celles-ci les unes après les autres. D'abord la restitution d'une lettre au début de la ligne (disparue ou non copiée), l'adjonction d'une lettre ensuite: mais n'avait-il pas fallu procéder de même à la ligne précédente pour retrouver une formulation normale désignant l'unité à laquelle appartenait ce soldat? Dessau a suivi. Poljakov va plus loin, tout en s'inspirant de ses prédécesseurs: <κ>/αὶ <τ>ούτωρ κεσσιωνάριος; mais cette restitution de la conjonction sur deux lignes suscite d'emblée les plus grandes réticences. Nous allons voir que la première solution ne peut, elle non plus, être retenue.

Boeckh et ceux qui l'ont suivi faisaient apparaître au prix d'une petite correction un mot nouveau *cessionarius*, qu'ils rapprochaient de l'adjectif *cessicius* („celui à qui l'on cède, celui qui prend la suite“): „*tutor cessionarius videtur esse qui Ulpiano tutor cessicius*“ écrivait-il. Boeckh n'a pas été contredit par la suite, Dessau et Poljakov reprenant fidèlement son observation. Tout au plus enrichissaient-ils les références, en renvoyant non seulement à l'*epitome Ulpiani*, mais aussi à Gaius. Celui-ci définit longuement le *tutor cessicius* et la *tutela cessicia*¹⁶ et le texte de l'*epitome Ulpiani* apporte des informations semblables¹⁷: c'est la personne à qui par sa décision le

¹⁴ Sur cette dénomination voir M. Christol et Th. Drew-Bear, *Une inscription d'Ancyre relative au sacer comitatus, Les légions de Rome sous le Haut-Empire*, Actes du Congrès de Lyon, 17–19 septembre 1998, éd. Y. Le Bohec, Paris 2000, 534 n. 20.

¹⁵ Et non Kubitschek, comme l'indique par erreur Poljakov, v. n. 6.

¹⁶ Gaius, *Inst. I*, 168–171: *agnatis et patronis et liberorum capitum manumissoribus permissum est feminarum tutelam alii in iure cedere; pupillarum autem tutelam non est permissum cedere, quia non videtur onerosa, cum tempore pubertatis finiatur. Is autem, cui ceditur tutela, cessicius tutor vocatur. Quo mortuo aut capite diminuto revertitur ad eum tutorem tutela, qui cessit; ipse quoque qui cessit, si mortuus aut capite diminutus sit, a cessicio tutela discedit et revertitur ad eum, qui post eum, qui cesserat, secundum gradum in ea tutela habuerit*, in: W. M. Gordon, O. F. Robinson, *The Institutes of Gaius*, Londres 1988, 108.

¹⁷ *Epitome Ulpiani* 11, 6–8: *Legitimi tutores alii tutelam in iure cedere possunt. Is, cui tutela in iure concessa est, cessicius tutor appelatur. Qui sive mortuus fuerit sive capite minutus sive alii tutelam porro cesserit, redit ad legitimum tutorem tutela. Sed et si legitimus decesserit aut capite minutus fuerit, cessicia quoque tutela extinguitur. Quantum ad adgnatos pertinet, hodie cessicia tutela non procedit. Quoniam permissum erat in iure cedere tutelam feminarum tantum non etiam masculorum; feminarum autem legitimas tutelas lex Claudia sustulit excepta tutela patrinarum*, in: Fr. Schulz, *Die Epitome Ulpiani des Codex*

magistrat peut transférer la tutelle des femmes, quand il a été sollicité. Mais si ce terme est connu et bien expliqué, le terme *cessionarius* est plus insolite. Il n'apparaît pas dans le langage juridique¹⁸. C'est un hapax dans le *Thesaurus Linguae Latinae*. La notice au vol. III col. 957, par un jeu de renvois, établit d'abord que la mot dérive de *cessio*, puis s.v. confirme: „*cessionarius, -a, -um, a cessio, i. q. cessionius*”. Mais la seule attestation citée est celle que fournit l'inscription de Tralles¹⁹.

Il faut en réalité établir différemment le texte de cette ligne. Au début on dégagera des lettres copiées ΑΙΟΥΤΩΡ tout simplement le mot αἰούτωρ, transcription grecque du latin *aiutor*, c'est-à-dire *adiutor*. Tant comme nom propre (ainsi Αἰούτωρ γραμματεὺς Σεκηνῶν à Rome)²⁰ que comme nom commun²¹, le terme apparaît plusieurs fois sous cette forme à l'époque tardive. On citera *Iunius Quartus, qui militavit aiutor leg(ionis) II Partice*, connu par une inscription de Tunisie (région du Cap Bon) publiée par A. Merlin²², mais non reprise par le même dans l'*Année épigraphique*: nous sommes alors au III^e siècle et peut-être à la fin de cette période, c'est-à-dire au moment même où fut gravée l'inscription de Tralles. Pour ce mot, il faut constater combien la copie de Pococke est fidèle. Il convient de la respecter.

Ce premier résultat affecte la partie initiale de la correction de Boeckh. Mais on pourrait être tenté de sauver son second élément, en estimant que de la même manière que le terme *cessionius* a été utilisé comme adjectif substantivé²³, le terme *cessionarius* pouvait avoir ici la même valeur. Mais ne peut-on s'étonner que le terme qui dans sa forme bien attestée a un sens passif, puisqu'il s'agit de la dévolution de la tutelle légitime par la décision du magistrat, prendrait ici un sens actif se référant à une activité durable et volontairement choisie, comme le sont les métiers ou bien, comme le supposait Boeckh en s'interrogeant sur l'exercice d'une multiplicité de tutelles: „*An vero Onesimi hoc officium fuit, ut plurium tutelae iure cessas susciperet?*” Toutes les

Vaticanus Reginae 1128, Bonn 1926, 35f. Sur cette source, Fr. Schulz, *Storia della giurisprudenza romana*, Florence 1968, 322–324. Voir aussi L. Wenger, *Die Quellen des römischen Rechts*, Vienne 1953, 126.

¹⁸ Ce mot ne figure pas dans le *Vocabularium Iurisprudentiae Romanae* I, Berlin 1903, à l'inverse de *cessionius / cessionia* (col. 724).

¹⁹ Le terme n'est pas enregistré dans l'*Oxford Latin Dictionary*; il n'est pas examiné parmi les dérivés de *cedo* et de *cessio* dans A. Ernout et A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris 1959⁴, 100f.

²⁰ J.-B. Frey, *Corpus of Jewish Inscriptions I Europe*, New York ²1975, 12-13 n° 7; D. Noy, *Jewish Inscriptions of Western Europe II: The City of Rome*, Cambridge 1995, 360f. n° 436: „3rd-4th century”. Cf. H. J. Leon, *The Jews of Ancient Rome*, Peabody Mass. ²1995, 149: „probably for *Adiutor*”; déjà Frey traduisait: „A(d)iuor”.

²¹ Dans une lettre privée datée par son éditeur F. Kayser, dans *Mons Claudianus. Ostraca graeca et latina* II, Le Caire 1997, 246f. n° 408, de la „première moitié du II^e siècle”, on lit ceci: δέξε παρὰ Ούεσπασιανοῦ ταβελαρίου ἀειουτώρειν. L'éditeur écrit: „transcription du latin *adiutorium*. Dans le contexte de notre lettre, le mot doit avoir un sens médical, que reconnaît, mais pour l'époque tardive, le *Thesaurus Linguae Latinae*: 'technice apud medicos receptiores: medicamentum, remedium”.

²² A. Merlin, *Statue du génie militaire trouvée en Tunisie*, BAC (1922) 227–229.

²³ TLL s. v., III 957: „*cui ceditur in iure aliquid vel is qui ceditur*”, ce qui reprend la définition de Gaius, *Inst.* I 169 et de l'*Epitome Ulpiani* 11, 7.

incertitudes qui s'accroissent conduisent à réexaminer l'interprétation fournie dans la première édition du texte et toujours admise par la suite²⁴.

Il existe, dans le vocabulaire militaire, un terme qui peut convenir, moyennant de légères corrections: c'est le terme *quaestionarius*, orthographié aux époques tardives sous la forme *questionarius*²⁵. Cette fonction a sa place dans la *Rangordnung* de l'armée romaine. Il s'agit d'un *principalis* qui, dans l'entourage des responsables d'unités, avaient des missions d'aide pour les actes de justice²⁶. On les qualifie couramment de bourreaux²⁷, mais il s'agirait plutôt d'enquêteurs, autorisés à utiliser les *tormenta* dans l'exercice de leurs missions: la *quaestio* implique la recherche, les interrogatoires, et même la torture²⁸, mais pas nécessairement l'exécution à laquelle procède le bourreau (*carnifex*)²⁹. La correction du X en K dans la copie de Pococke paraissait normale tant à Dessau qu'à Poljakov. Il n'est même pas nécessaire de corriger Σ en T, car les formes κνεσσίωνάριος, κνεσσωνάριος, κεσσωνάριος, sont bien attestées (B. Palme nous renvoie à P.Oxy. LIX 3986 de 494 ap. J.-C., avec le bon commentaire de H. Maehler).

Le texte s'éclaire donc à cette ligne 3, au moins partiellement. Car l'articulation des deux mots nécessite examen. Dans les inscriptions des soldats on précise régulièrement que l'*adiutor* est affecté à un lieu ou à une personne: *adiutor officii corniculariorum legati*³⁰ par exemple, ou bien *adiutor officii rationum*³¹ d'une part, *adiutor cornicularii*³² ou *adiutor principis praetorii*³³ d'autre part. Faut-il postuler une fonction d'*adiutor quaestionarii*, jusqu'ici inconnue? On n'omettra pas de relever que dans l'inscription africaine qui nous a fourni la graphie *aiutor*, le soldat est qualifié de ce seul terme. Pourquoi ne pas séparer les deux mots et envisager qu'Aurelius Onesimos, après avoir été simple soldat, obtint ensuite une fonction d'*adiutor* dans la même légion, comme le αιώτ(ωρ) λεγ(εῶνος) Σύηνης qui est témoin d'une *donatio*

²⁴ L'expression est enregistrée par Dessau dans ILS III.2 936 avec les autres mentions de tuteur ou de tutelle. Outre le TLL, on citera Gordon, Robinson, *Institutes of Gaius* (v. n. 16), 108 (n. aux § 169 et 170).

²⁵ AE 1966, 346. Voir des exemples comparables dans ILS III.2 812–813 („E pro AE“).

²⁶ A. von Domaszewski, *Die Rangordnung des römischen Heeres. 2. durchgesehene Auflage. Einführung, Berichtigungen und Nachträge von Brian Dobson*, Köln, Graz 1967, 34 et 79; D. J. Breeze, *The organisation of the career structure of the immunes and principales of the Roman army*, BJ 174 (1974) 245–292 = B. Dobson, D. J. Breeze, *Roman Officers and Frontiers*, *Mavors* 10 (1993) 11–58: voir pp. 247 (= 13), 257 (= 23), 267 (= 33), 269 (= 35).

²⁷ Ainsi P. Le Roux, *L'armée romaine et l'organisation des provinces ibériques d'Auguste à l'invasion de 409*, Bordeaux 1982, 212–213 n. 146, à propos de CIL II 4156 (ILS 2383) = RIT 200; cf. toutefois pp. 269f.

²⁸ Tac. Ann. IV 45.

²⁹ A. Chauvot, *Ammien Marcellin, les clarissimes et la torture au IV^e siècle, Romanité et cité chrétienne. Permanences et mutations, intégration et exclusion du I^{er} au VI^e siècle. Mélanges en l'honneur d'Yvette Duval*, Paris 2000, 66–67.

³⁰ AE 1997, 422.

³¹ CIL III 1099.

³² CIL VI 2659 (ILS 2067).

³³ AE 1916, 29; Y. Le Bohec, *La troisième légion Auguste*, Paris 1989, 233.

mortis causa au VI^e siècle³⁴, puis qu'il devint *quaestionarius*, s'élevant ainsi peu à peu dans les emplois subalternes jusqu'à un rang de *principalis*?

La quatrième ligne offre aussi des difficultés, même si son sens général est clair: il s'agit de la mention du responsable du tombeau, qui honore ainsi la mémoire de son frère Onesimos, cité en tête de l'inscription. C'est la seconde phrase du texte, qui commence par la dénomination du sujet, au nominatif. Si les trois premières lettres copiées par Pococke fournissent naturellement l'abréviation du gentilice Aurelius, l'établissement du *cognomen* est malaisé. Autant Dessau que Poljakov ont laissé dans l'incertitude l'interprétation des lettres P TMYΛΙΝΟΣ, en transcrivant 'P... λίνος. Pourquoi ne pas écrire: 'P[E](ΓΥΛ)ΛΙΝΟΣ (gamma pour tau, et *upsilon lambda* pour *mu upsilon*), puisque le nom *Regulinus* existe à côté de *Regulus*, *Regulius*, *Regulianus*. En revanche, pour le terme qui suit ce *cognomen* énigmatique, qui correspond aux lettres copiées ΚΟΥΝΤΟΥΒΕΙΑΡΙΣ, Boeckh et Dessau se demandaient s'il ne fallait pas envisager un autre nom propre: Κο[ί]ντου ..., sans parvenir toutefois à une solution satisfaisante. Poljakov conserva la lecture de Pococke, mais sans offrir le moindre sens. Il semble bien, en revanche, que l'on puisse retrouver le mot κουντουβεράρης pour κοντουβερνάλιος. Le petit N de la copie de Pococke peut être fusionné avec le Y qui précède pour donner N, ou bien peut être considéré comme la correction d'un oubli par le graveur ou le copiste³⁵. Le I vu par Pococke peut aisément être corrigé en P³⁶. Dans la partie finale du mot N a pu chuter après P, tandis que le passage de Λ à P est bien attesté³⁷. Les deux frères faisaient donc partie de la même unité, et comme il pouvait arriver, ils étaient compagnons de tente. Ce sont d'ailleurs souvent les compagnons de tente qui assurent l'enterrement des soldats³⁸.

Nous parvenons ainsi au texte suivant:

³⁴ P.Münch. I 8, 50. D'autres textes ont: αιούτ(ωρ) ἀριθμοῦ Συήνης, voir les attestations chez I.-M. Cervenka-Ehrenstrasser, J. Diethart, *Lexikon der lateinischen Lehnwörter in den griechischsprachigen dokumentarischen Texten Ägyptens I*, Vienne 1996, s. v.

³⁵ En effet, „interchange of ov and o ... occurs ... frequently initially and medially, with accented ov tending to be represented by o and unaccented o by ov“: F. T. Gignac, *A Grammar of the Greek Papyri of the Roman and Byzantine Periods I*, 211, avec les exemples à la p. 213.

³⁶ Threatte, *Grammar* (v. n. 5), I 484f., a rassemblé quelques exemples de I pour P: „graphic mistakes without phonetic significance“.

³⁷ Il suffira de renvoyer à Gignac, *Grammar* (v. n. 35), I103 et 105. Dans le cas présent, on ne négligera pas l'influence du suffixe très répandu *-arius*.

³⁸ ILS 2067 (citée ci-dessus n. 32), 2310, 2368, 2463. Parfois aussi il s'agit des *commanipuli*: ILS 2019, 2026, 2056 etc. En Asie on citera le légionnaire d'une inscription de Stratonicee en Carie: *I.Stratonikeia II.1* 1224; M. P. Speidel, *A Pannonian optio buried at Stratonikeia*, *Epigr. Anat.* 6 (1985) 76 = *Roman Army Studies II*, Stuttgart 1992, 68, ainsi que le légionnaire de la légion *III Flavia* à Aulutrene: M. Christol, Th. Drew-Bear, *Un castellum romain près d'Apamée de Phrygie*, in: *Denkschr. Wien* 189 (1987) 53 n° 9, avec de nombreux exemples aux n. 195-197. Pour un autre exemple de frère et compagnon de tente, M. H. Sayar, *Perinthos Herakleia*, in: *Denkschr. Wien* 269 (1998) 269 n° 82 (où *Sabestiano* est une erreur du lapicide ou du rédacteur pour *Sebastiano*).

- 1 Ἀὐρ. Ὀνήσιμος στρατιώτης
 2 λ(ε)γ(ι)ῶ(ν)ος πρῶ{σ}της Ἴλ(λ)υρικ(ι)αν(ῶν)
 3 αἰούτωρ (κ)εσσιωνάριος
 4 Ἀὐρ. Π[ε](γ)υλ(λ)ῖνος κουντουβε(ρ)άρις
 5 τῶ ἰ(δί)φ ἀδελφῶ Ὀνησίμω ἀνέσ-
 6 στησα μνήμης χάριν στήλην
 7 λευκόλιθον

L'épithape d'Aurelius Onesimos devient plus claire, car les obscurités de la copie de Pococke ont pour la plupart disparu. On peut maintenant insérer ce texte dans la documentation sur l'armée romaine à la transition entre Haut et le Bas Empire. Reste à savoir ce qui justifie la présence à Tralles de cette inscription. E. Ritterling pensait que cette cité était le lieu d'origine du défunt. La référence à un *contubernalis* indique que l'on se trouve plutôt dans le contexte d'un déplacement d'unité. On doit estimer que l'inscription témoigne vraisemblablement ou bien d'un déplacement de la légion *Ia Illyricorum* toute entière durant une des premières phases de son existence, avant qu'elle ne soit établie durablement en Syrie-Phénicie, ou bien d'un déplacement d'une de ses vexillations alors qu'elle était déjà installée dans le camp de Palmyre. La ville de Tralles se trouvait en effet sur la grande route reliant Ephèse à Antioche du Méandre et Laodicée du Lykos³⁹, qui au-delà permettait de gagner par Sanaos au bord du Lac Salé et la grande cité d'Apamée en particulier le *castellum* d'Aulutrene, aux confins de l'Asie et de la Galatie (sous le Bas Empire, de la Pisidie). Elle se raccordait alors à la *via Sebaste*⁴⁰. Cette route avait retrouvé son importance au III^e siècle⁴¹, dès l'époque des Sévères⁴², car elle était désormais régulièrement empruntée par les troupes qui se déplaçaient entre les diverses parties de l'Empire.

Michel Christol
 Université de Paris
 7, Domaine du Château
 F-91380 Chilly-Mazarin

Thomas Drew-Bear
 C. N. R. S.
 31, rue Royale
 F-69001 Lyon

³⁹ Cette voie fut construite sous Manius Aquilius, comme l'indique sa borne routière au 29^e mille depuis Ephèse, CIL III 479 = 14201¹¹ (*I.Tralleis und Nysa* I 170).

⁴⁰ Voir R. J. A. Talbert (éd.), *Barrington Atlas of the Greek and Roman World*, Princeton 2000, feuilles 62 (Drew-Bear) et 65 (C. Foss, S. Mitchell).

⁴¹ Notons le milliaire de Valérien et Gallien, CIL III 6094 = 14202 (*I.Tralleis und Nysa* I 171): *ab Epheso m(ilia) XXX, ἀπὸ Ἐφέσου μ(ίλια) λ'*.

⁴² Voir Christol, Drew-Bear, *Castellum* (v. n. 38), 36–37 sur les aménagements routiers réalisés alors en plusieurs provinces de l'Asie Mineure, et la dédicace érigée aux dieux de l'Etat par des soldats de deux légions des Balkans pour Septime Sévère et sa famille à Aulutrene, p. 34 n° 6.